

Arrêts de travail par secteurs d'activité

Une étude innovante dans les Pays de la Loire

Groupe de travail Données en santé au travail
PRST3 Pays de la Loire

Décembre 2019

Groupe Données en santé au travail du PRST3 Pays de la Loire

Bruno Langlois, Cécile Jaffré, Dr Joelle Barrit (Directe)
Marie-Christine Bournot, Marie Dalichampt, Dr Anne Tallec (ORS Pays de la Loire)
Natacha Fouquet (Santé publique France)
Charlotte Provost (Carsat Pays de la Loire)
Pr Xavier Deparis, Dr Johan Lesot (SSTRN)

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Directe) Pays de la Loire

22 mail Pablo Picasso • BP 24209

44042 Nantes cedex 1

Tél. 02 53 46 79 00

www.pays-de-la-loire.directe.gouv.fr

1- Contexte et enjeux

Mieux connaître pour mieux prévenir

Telle pourrait être la maxime qui guide les travaux du groupe de travail du PRST3 Pays de la Loire. En effet, son objectif, au-delà de la mise en commun d'informations et de la facilitation d'accès aux études et bases de données régionales, est de donner à voir des données régionales nouvelles, pour contribuer à la réflexion des acteurs.

Dans cette perspective, le système national des données de santé (SNDS) mis en place en 2017 est un outil majeur car il regroupe, au sein d'un dispositif unique, les principales bases médico-administratives. Ces dernières contiennent notamment des éléments issus des régimes de protection sociale concernant l'état de santé, les soins de ville remboursés et les diverses prestations versées, ainsi que des chiffres sur les hospitalisations et les causes médicales de décès. Ces différentes données peuvent être chaînées entre elles et appariées à des sources autres.

Le travail présenté ci-après repose sur un appariement des données relatives aux arrêts de travail contenues dans le SNDS et des codes NAF des entreprises de la base SIRENE. Il permet donc de décrire la fréquence des arrêts en fonction des secteurs d'activité, que ces arrêts soient pris en charge par la branche maladie de la sécurité sociale ou bien par la branche risques professionnels (arrêts en lien avec un accident du travail ou une maladie professionnelle).

Les arrêts étudiés sont de quatre natures différentes :

- ceux qui ont une durée d'au moins 4 jours, toutes branches confondues
- les arrêts d'au moins 4 jours dont l'origine est un accident du travail ou une maladie professionnelle,
- les arrêts de travail, quelle qu'en soit la cause, de plus de 6 mois,
- les arrêts de travail itératifs, quelle qu'en soit la cause, soit au moins 4 arrêts d'au moins 4 jours en 12 mois.

L'extraction de ces données à partir du SNDS et leur regroupement par secteurs d'activité a été réalisée par l'ORS des Pays de la Loire. Des taux de bénéficiaires par secteur d'activité ont été calculés pour les différents types d'arrêts de travail. Ces taux ont été rassemblés dans un document d'étude, présentant en outre la méthode utilisée et les limites des données.

Un indice de prévention a ensuite été calculé pour chacun des types d'arrêts de travail et des secteurs d'activité, définis par le premier niveau de la Nomenclature des activités françaises (NAF) de 2008 (21 postes). Cet indice permet de prendre en compte à la fois le taux de bénéficiaires d'arrêt du secteur d'activité et le poids relatif de ces arrêts. Ce sont ces indices qui sont présentés dans le présent document.

Les idées qui sous-tendent cette étude sont multiples : on sait que les arrêts de travail pénalisent les salariés et les entreprises, que les conditions de travail difficiles (physiquement et /ou

mentalement) ont un effet aggravant sur la durée des arrêts (il est plus difficile d'aller travailler avec un mal de dos quand on travaille sur un chantier ou à la chaîne que dans un bureau), que les entreprises ont un devoir d'agir en matière de prévention des risques professionnels tout comme des obligations de prévention de la désinsertion professionnelle.

Donner à voir aux préventeurs, aux salariés et aux entreprises des informations mettant en regard les secteurs d'activité et les indicateurs concernant les arrêts de travail pourrait permettre à ces différents acteurs de se poser des questions et de chercher les meilleurs leviers d'amélioration.

Cette approche ne cherche pas à rendre quiconque responsable des arrêts de travail hors AT/MP ou à laisser à penser que le secteur dans lequel on travaille serait déterminant dans la survenance de l'arrêt, encore moins à stigmatiser un secteur ou les salariés de ce secteur.

Quelques précisions et précautions doivent toutefois être mentionnées

Tout d'abord, cette étude n'est pas superposable avec les travaux sur l'absentéisme : en effet l'absentéisme répond à une définition précise qui prend en considération tous les arrêts de travail (sans éliminer les plus courts) et même les autres absences (injustifiées par exemple). On pourrait dès lors plutôt parler d'une étude sur « l'arrêtisme ».

Par ailleurs, les chiffres qui figurent dans ce document ne sont pas exactement comparables à ceux rendus accessibles par la Carsat sur son [opendata](#). En effet, les statistiques accidents du travail/maladies professionnelles (AT/MP) de la Carsat comptabilisent le nombre de premiers versements pour un AT ou une MP sur une année alors que dans le SNDS, les données concernent toutes les personnes qui se sont trouvées en arrêt indemnisé au cours d'une année. Or il peut y avoir des personnes qui sont en arrêt suite à une maladie professionnelle depuis plusieurs années.

Les dénominateurs utilisés pour calculer les taux de bénéficiaires d'arrêts de travail par secteur sont issus de la DADS et incluent donc bien toute la population au travail, quel que soit son régime de protection sociale.

Pour certains secteurs d'activité, une partie des arrêts de travail n'est pas enregistrée dans le SNDS, ce qui est de nature à engendrer une sous-estimation du nombre et des taux d'arrêts dans ces secteurs. Il s'agit des sections NAF D (production et distribution d'énergies), O (administration publique), P (enseignement) et Q (santé humaine et action sociale).

Pour le secteur A (Agriculture), les données disponibles ne permettaient pas de réaliser des calculs fiables. Dans ce contexte, le secteur de l'agriculture n'a pas été étudié, contrairement aux quatre autres secteurs précités, pour lesquels les résultats sont renseignés mais sous-estimés.

La photo restituée est donc encore imparfaite, un peu floue. Ce travail exploratoire offre toutefois aux acteurs régionaux, dès à présent, de nouvelles données sur la problématique des arrêts de travail, et de façon plus globale, élargit les perspectives d'étude dans le champ santé-travail.

2- Résultats

1/ Arrêts de travail d'au moins 4 jours, branches maladie et risques professionnels

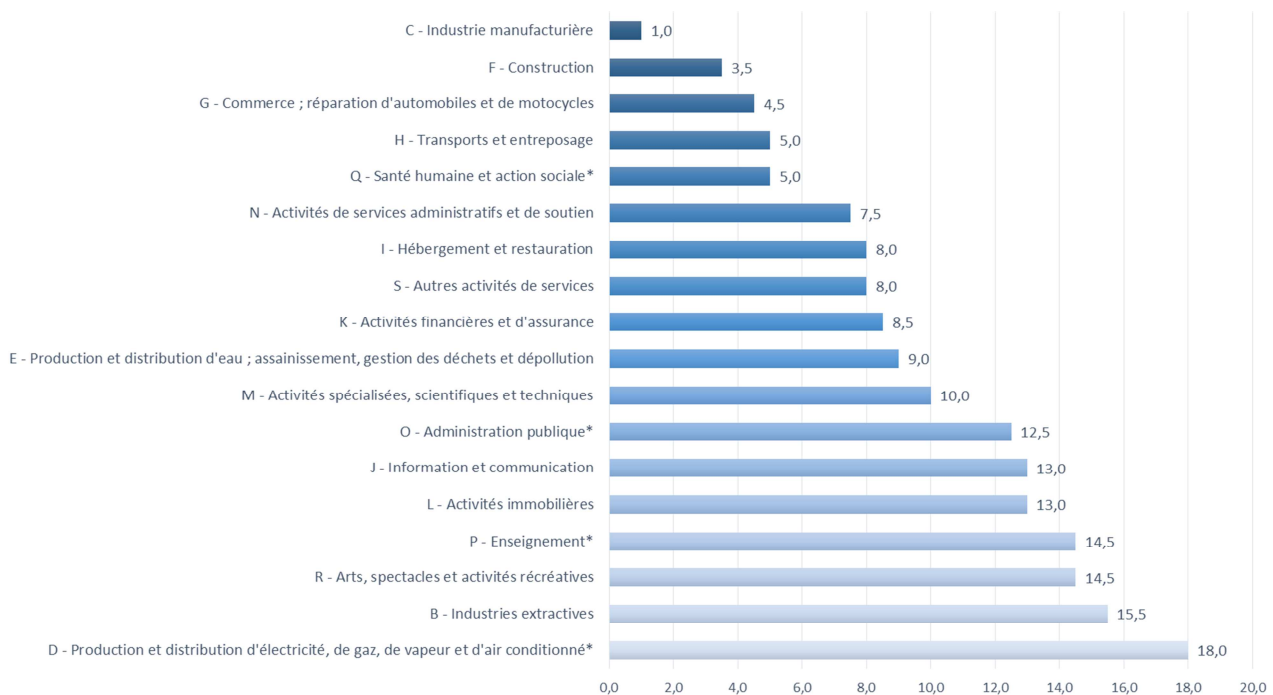
Le graphique 1 ci-dessous met en regard, pour l'année 2017, la situation des différents secteurs d'activité en matière d'arrêts de travail de plus de 4 jours, que leur cause soit ou non en lien avec un accident du travail ou une maladie professionnelle.

L'indice de prévention permet de visualiser les secteurs selon leur taux de bénéficiaires d'arrêts de travail, en tenant compte du poids du secteur en termes de bénéficiaires d'arrêts dans la population salariée. Moins cet indicateur est élevé, plus l'enjeu en termes d'arrêts de travail est important.

Les trois secteurs qui présentent l'indice le plus faible (et donc la sinistralité la plus élevée) sont l'*industrie manufacturière*, la *construction* et le *commerce et réparation automobile*.

Les trois secteurs qui ont l'indice le plus élevé sont la *production et distribution d'énergies*, les *industries extractives* et les *arts, spectacles et activités récréatives*. A noter toutefois que pour le secteur de la *production et distribution d'énergie*, le taux de bénéficiaires d'arrêt de travail est sous-estimé.

Graphique 1 : Indices de prévention pour les arrêts de travail d'au moins 4 jours
Pays de la Loire, branches Maladie et Risques professionnels, 2017



* Secteurs pour lesquels l'indice de prévention est sous-estimé.

Sources : SNDS-DCIR 2017 (Cnam), DADS 2015 (Direccte) ; Exploitation Groupe de travail PRST3 Pays de la Loire

2/ Arrêts de travail d'au moins 4 jours, branche risques professionnels

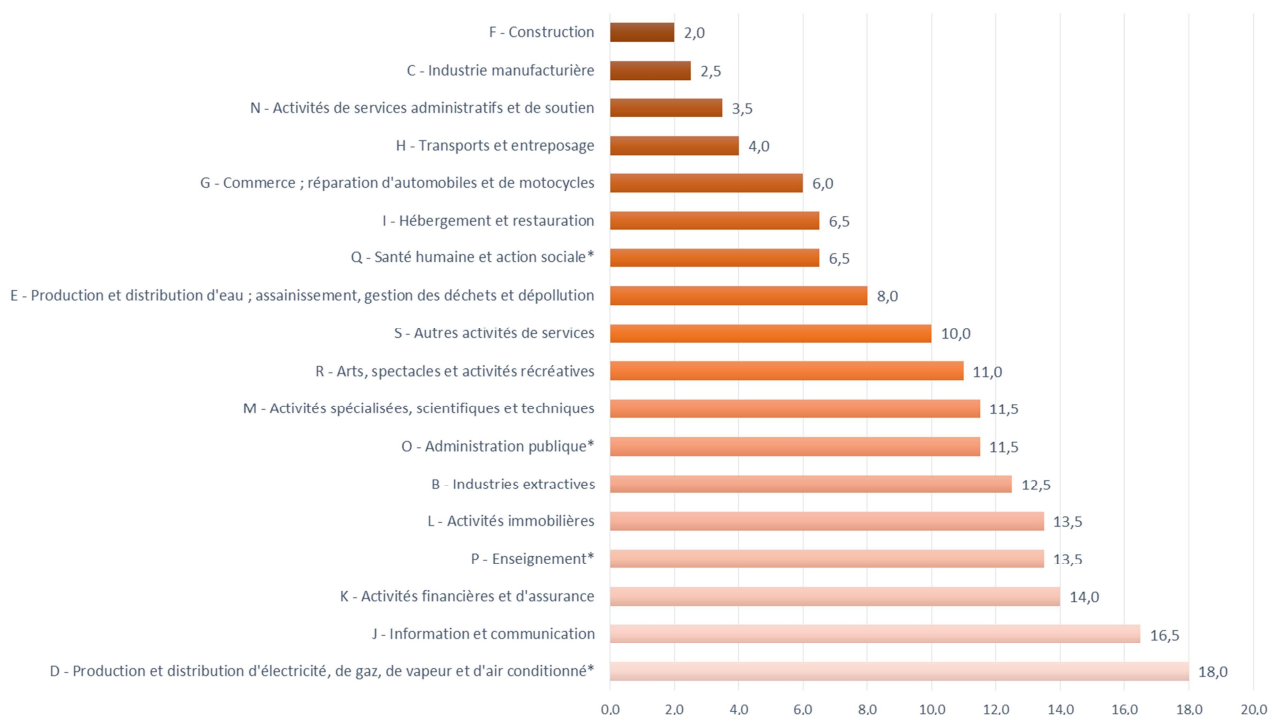
Le graphique 2 est analogue au graphique 1, mais ne prend en compte cette fois que les arrêts de travail de plus de 4 jours dont la cause est en lien avec un accident du travail ou une maladie professionnelle.

L'indice de prévention permet de visualiser les secteurs selon leur taux de bénéficiaires d'arrêts de travail, en tenant compte du poids du secteur en termes de bénéficiaires d'arrêts dans la population salariée. Moins cet indicateur est élevé, plus l'enjeu en termes d'arrêts de travail est important.

Les trois secteurs qui ont l'indice de prévention le plus faible (et donc la sinistralité la plus élevée) sont la *construction*, l'*industrie manufacturière* et les *activités de services administratifs et de soutien* (dont font partie les agences de travail temporaire).

Les trois secteurs qui présentent l'indice le plus élevé sont la *production et distribution d'énergies*, l'*information et communication* et les *activités financières et d'assurance*. Comme cela a déjà été mentionné, le taux de bénéficiaires d'arrêt de travail pour le secteur de la *production et distribution d'énergie* est sous-estimé.

Graphique 2 : Indices de prévention pour les arrêts de travail d'au moins 4 jours
Pays de la Loire, branche Risques professionnels, 2017



* Secteurs pour lesquels l'indice de prévention est sous-estimé.

Sources : SNDS-DCIR 2017 (Cnam), DADS 2015 (Direccte) ; Exploitation Groupe de travail PRST3 Pays de la Loire

3/ Arrêts de travail de plus de 6 mois, branches Maladie et Risques professionnels

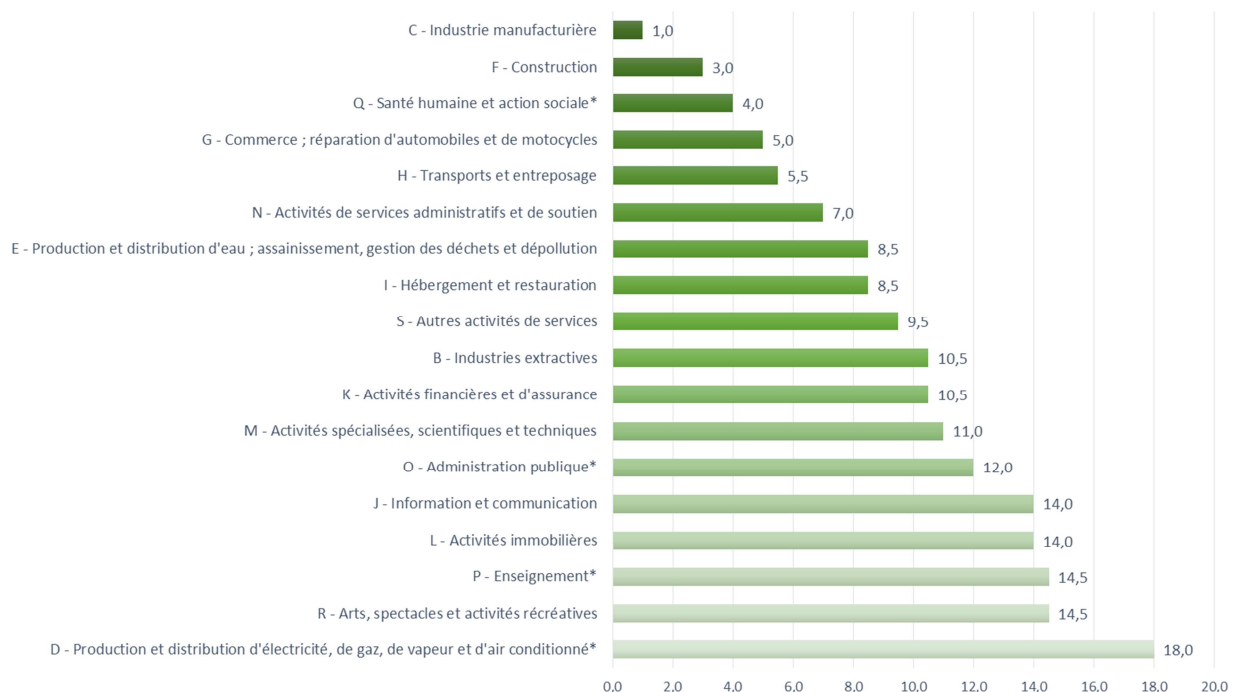
Le graphique 3 concerne les indices de prévention pour les arrêts de travail de plus de 6 mois quelle qu'en soit la cause (maladie ou professionnelle).

L'indice de prévention permet de visualiser les secteurs selon leur taux de bénéficiaires d'arrêts de travail, en tenant compte du poids du secteur en termes de bénéficiaires d'arrêts dans la population salariée. Moins cet indicateur est élevé, plus l'enjeu en termes d'arrêts de travail est important.

Les trois secteurs qui ont l'indice le plus faible (et donc la sinistralité la plus élevée) sont l'*industrie manufacturière*, la *construction*, et les *activités de santé humaine et action sociale*, même si pour ce dernier secteur les taux de bénéficiaires d'arrêts de travail sont sous-estimés.

Les trois secteurs qui ont l'indice le plus élevé sont la *production d'énergies*, l'*enseignement*, et les *arts, spectacles et activités récréatives*. A noter toutefois que pour le secteur de l'*enseignement* le taux de bénéficiaires d'arrêt de travail est sous-estimé.

Graphique 3 : Indice de prévention pour les arrêts de travail de plus de 6 mois
Pays de la Loire, branches maladie et risques professionnels, 2017



* Secteurs pour lesquels l'indice de prévention est sous-estimé

Sources : SNDS-DCIR 2017 (Cnam), DADS 2015 (Direccte) ; Exploitation Groupe de travail PRST3 Pays de la Loire

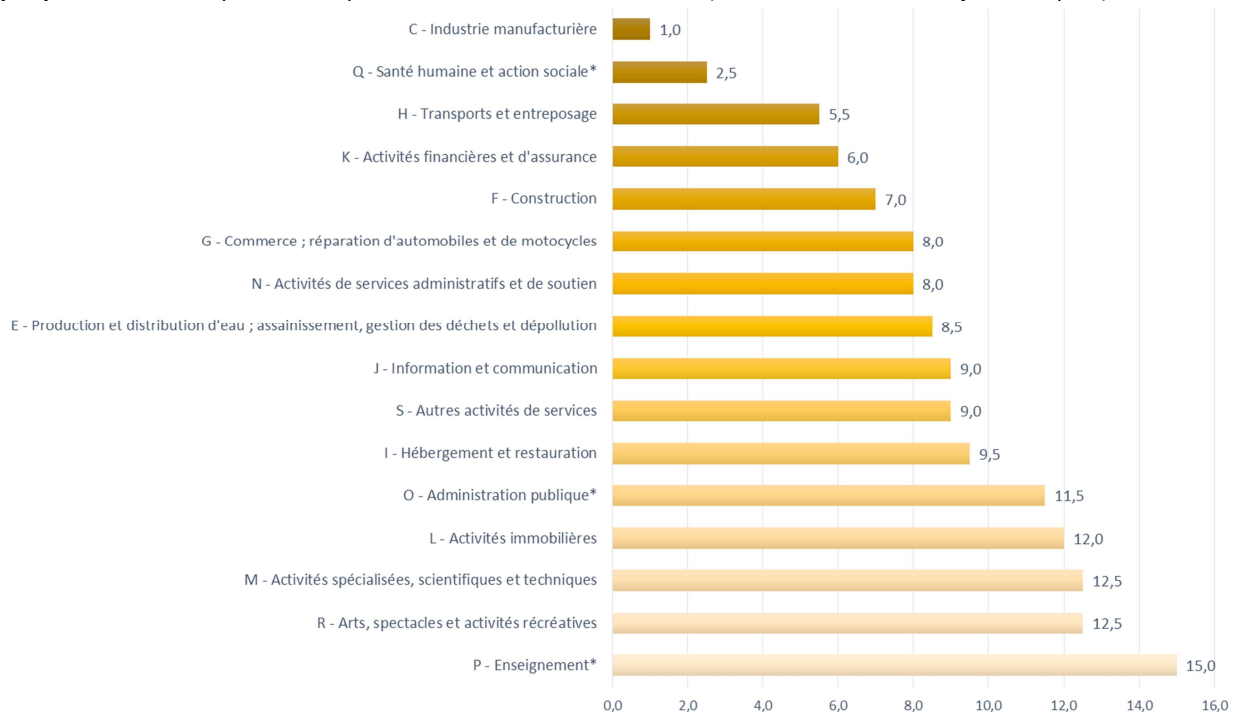
4/ Arrêts de travail itératifs, branches Maladie et Risques professionnels

Le graphique 4 présente les indices de prévention pour les arrêts de travail itératifs, c'est-à-dire au moins 4 arrêts de 4 jours ou plus sur l'année, quelle qu'en soit la cause (maladie ou professionnelle). L'indice de prévention permet de visualiser les secteurs selon leur taux de bénéficiaires d'arrêts de travail, en tenant compte du poids du secteur en termes de bénéficiaires d'arrêts dans la population salariée. Moins cet indicateur est élevé, plus l'enjeu en termes d'arrêts de travail est important.

Les trois secteurs qui ont l'indice le plus faible (et donc la sinistralité la plus élevée) sont l'*industrie manufacturière*, les activités de *santé humaine et action sociale* et les *transports*. Comme mentionné précédemment, ce constat est d'autant plus important concernant les activités *Santé humaine et action sociale* que pour ce secteur, le taux de bénéficiaires d'arrêt de travail est sous-estimé.

Les trois secteurs qui ont l'indice le plus élevé sont l'*enseignement*, les *arts, spectacles et activités récréatives* et les *activités spécialisées scientifiques et techniques*. A noter toutefois pour le secteur de l'*enseignement*, comme cela a déjà été mentionné pour les arrêts de travail de plus de 6 mois, que le taux de bénéficiaires d'arrêts de travail itératifs est sous-estimé.

Graphique 4 : Indice de prévention pour les arrêts de travail itératifs (au moins 4 arrêts de 4 jours ou plus)



Pays de la Loire, branches maladie et risques professionnels, 2017* Secteurs pour lesquels l'indice de prévention est sous-estimé

Sources : SNDS-DCIR 2017 (Cnam), DADS 2015 (Direccte) ; Exploitation Groupe de travail PRST3 Pays de la Loire

En conclusion...

Le rapprochement, pour chacun des secteurs d'activité, des indices de prévention correspondants aux quatre types d'arrêt de travail étudiés (graphique 5, page suivante) permet de distinguer plusieurs groupes de secteurs.

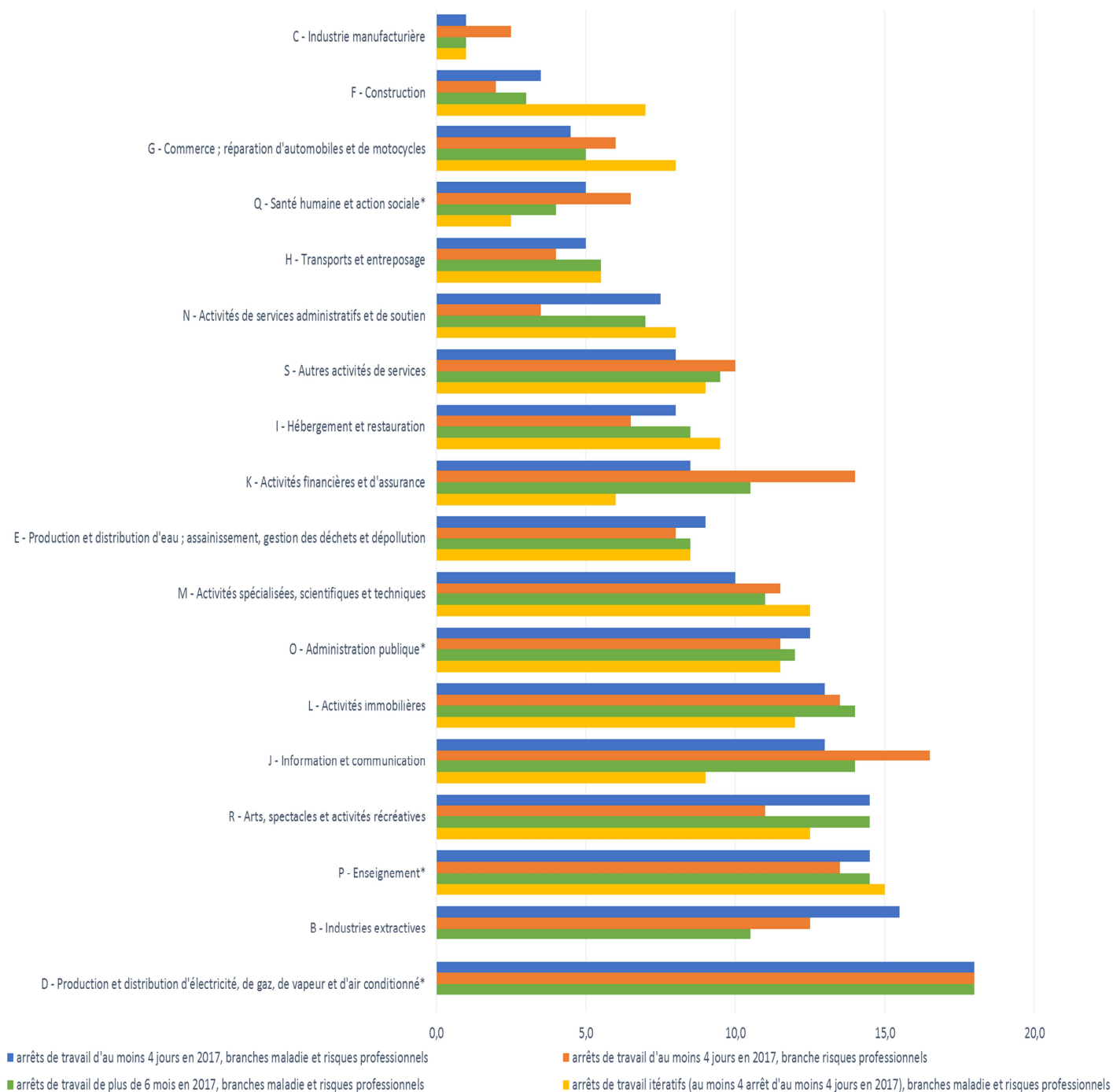
Certains secteurs se caractérisent par une relative homogénéité des 4 indices de prévention, ces derniers étant :

- globalement faibles voire très faibles (*commerce et réparation automobiles; industrie manufacturière*),
- intermédiaires (*hébergement et restauration; autres activités de services*)
- ou plutôt élevés (*activités spécialisées scientifiques et techniques; administration publique; activités immobilières; production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution*).

Pour d'autres secteurs, on constate à l'inverse une hétérogénéité des 4 indices de prévention, avec :

- des secteurs pour lesquels les indices sont relativement élevés sauf celui concernant les arrêts itératifs (*production et distribution d'énergies; industries extractives; enseignement*)
- et d'autres avec des indices plutôt bas sauf pour celui concernant les arrêts itératifs (*construction; transports et entreposage; santé humaine et action sociale; activités de services administratifs et de soutien*).

Graphique 5 : Indices de prévention pour les quatre types d'arrêts de travail étudiés
Pays de la Loire, 2017



* Secteurs pour lesquels l'indice de prévention est sous-estimé.

Sources : SNDS-DCIR 2017 (Cnam), DADS 2015 (Direccte) ; Exploitation Groupe de travail PRST3 Pays de la Loire

3. Éléments de méthode

Indice de prévention (IP)

L'Indice de prévention est une moyenne arithmétique non pondérée de deux types de rangs de classement des secteurs d'activité pour le nombre total de bénéficiaires d'arrêts de travail et pour leur taux.

$$IP = \frac{\text{Rang du nombre total de bénéficiaires d'arrêts} + \text{Rang du taux de bénéficiaires d'arrêts}}{2}$$

Pour chaque type d'arrêts étudié, le premier rang du nombre total de bénéficiaires d'arrêts de travail est attribué au secteur d'activité présentant le plus grand nombre total de bénéficiaires d'arrêts de travail, alors que celui présentant le plus faible nombre est associé au dernier rang (égal au nombre de secteurs classés dans l'étude). Le rang du taux de bénéficiaires d'arrêts de travail est déterminé de façon analogue.

Adapté de : Fouquet N, Chazelle E, Chérié-Challine L, Bodin J, Descatha A, Roquelaure Y. Surveillance de la lombalgie en lien avec le travail : comparaison de quatre sources de données et perspectives pour la prévention. Saint-Maurice : Santé publique France ; 2018. 18 p. Disponible à partir de l'URL : www.santepubliquefrance.fr

Nombre et taux de bénéficiaires d'arrêts de travail

Sources des données

Les données mobilisées pour dénombrer les bénéficiaires d'arrêts et calculer leur taux proviennent :

- du Datamart des consommations inter-régimes (Sniiram-DCIR) du Système national des données de santé (SNDS) qui comprend, entre autres, les prestations d'indemnités journalières remboursées par l'assurance maladie obligatoire (AMO) et le numéro SIRET de l'établissement employeur du bénéficiaire de l'indemnité journalière,
- des fichiers stock des années 2016 et 2017 du répertoire « Système d'identification du répertoire des entreprises » (Sirene), qui contient les données administratives de chaque entreprise (identifiée par son Siret) en activité au 31 décembre de l'année, notamment son secteur d'activité selon la nomenclature d'activité française NAF,
- de la déclaration annuelle de données sociales (DADS) de l'année 2015.

Champ

Les nombres et taux de bénéficiaires d'arrêts de travail calculés concernent uniquement, parmi les bénéficiaires de l'assurance maladie obligatoire, ceux ayant eu une prestation d'indemnités journalières débutée ou terminée en 2017, d'une durée d'au moins 4 jours, et associée à un numéro SIRET d'un établissement des Pays de la Loire.

Les régimes pour lesquels les indemnités journalières sont enregistrées dans la base sont les suivants :

- régime général (pour les salariés du secteur privé, les contractuels de la fonction publique d'état et de la fonction publique hospitalière, et une partie des titulaires de la fonction publique hospitalière et des contractuels et titulaires de la fonction publique territoriale)
- régime agricole,
- régime des clercs et employés de notaires,
- régime minier,
- mutuelle de l'éducation nationale,
- mutuelle générale PTT,
- mutuelle nationale des hospitaliers et certaines mutuelles des personnels municipaux,
- mutuelle nationale aviation marine,
- mutuelle de la fonction publique et mutuelle générale des affaires sociales.

Méthodologie de traitement des données

Les séquences d'arrêts de travail ont été reconstituées, pour chaque bénéficiaire, à partir des prestations d'indemnités journalières (IJ) versées par l'assurance maladie (AM), renseignées dans la base de données de remboursement du SNDS-DCIR. Ces prestations incluent les IJ payées directement par l'AM aux bénéficiaires ainsi que les IJ payées par l'employeur (subrogation).

Les périodes d'arrêts comptabilisées sont celles comprenant au moins une journée en 2017 et qui ont une durée d'au moins quatre jours. Lorsque le délai entre deux séquences d'IJ successives était d'au moins trois jours (hors weekend end), elles ont été comptabilisées comme deux arrêts distincts.

Le chainage entre les numéros Siret des établissements employeurs de la base SNDS-DCIR et ceux des fichiers stock Sirene 2016 et 2017 de l'Insee a permis d'obtenir les codes NAF de chaque employeur et donc de calculer des effectifs d'arrêt de travail et de bénéficiaires en arrêt, par secteurs d'activité.

La base SNDS/DCIR ne permet pas de fournir les dénominateurs de personnes en activité puisque le numéro Siret de l'établissement employeur n'est renseigné que pour les bénéficiaires ayant eu une indemnité journalière.

Les dénominateurs sont issus du fichier de données de la DADS 2015, pour chacune des 21 sections et 88 divisions de la NAF, par classe d'âge et par sexe, pour les salariés travaillant en Pays de la Loire.

Limites

Les indemnités journalières ne sont pas enregistrées dans la base de données du SNDS-DCIR pour :

- la totalité des salariés affiliés aux régimes spéciaux autres que celui des clercs et employés de notaires et le régime minier. Il s'agit notamment des marins, des salariés d'EDF, de la SNCF, des militaires.
- une partie des fonctionnaires des trois fonctions publiques (éducation nationale, PTT, hospitaliers notamment) et des contractuels de la fonction publique territoriale affiliés à une section locale mutualiste (SLM).

Ces salariés sont donc peu ou pas pris en compte dans le dénombrement des bénéficiaires d'arrêts de travail, alors qu'ils sont pris en compte dans les effectifs de salariés de la DADS (dénominateurs). Ceci entraîne donc des sous-estimations des effectifs et des taux d'arrêts de travail dans les secteurs d'activités concernés.

Pour les salariés affiliés à la MSA, le numéro Siret de l'établissement employeur n'est pas renseigné dans le SNDS-DCIR. De ce fait, il n'est pas possible d'exclure du secteur A de la NAF (Agriculture, sylviculture et pêche), les salariés qui n'en relèvent pas, comme par exemple le personnel de la MSA et du Crédit agricole Ceci entraîne une surestimation du nombre et du taux de bénéficiaires d'arrêts de travail dans ce secteur, qui a finalement été exclus de l'étude.

5 % des prestations d'indemnités journalières étaient associées à un SIRET erroné ou fictif. Ces arrêts de travail n'ont pas été pris en compte.